



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca
Tél. : 450 883-2726
Télec. : 450 883-6431

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 731-2023**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL QUE :

Le règlement **731-2023** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2023. Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 206-1990 afin d'autoriser les cabanes à sucre dans la zone 105.

Le règlement **731-2023** a été reconnu conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de Matawinie. Il a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 20 septembre 2023; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE 6^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VING TROIS.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière